

LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

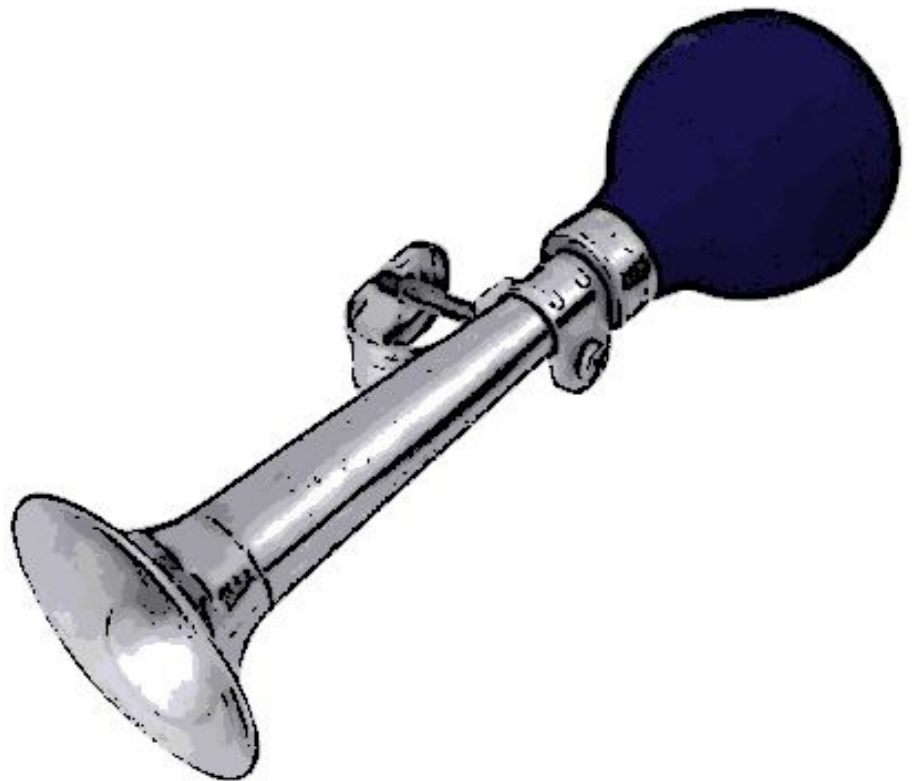
Petit frère de notre newsletter l'*Heure de la Sirène*, le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations.

C'est la lettre mensuelle de notre "OCMA" *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... à l'adresse marianne@associations-citoyennes.net

Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, [inscrivez-vous sur ce formulaire](#).



PHILANTHROPIE : UN PAYSAGE EN PLEINE MUTATION

Alors que le financement public recule, de nombreuses associations se tournent vers la philanthropie pour faire face. Nous engageons des travaux au sein de l'Observatoire citoyen de la marchandisation pour nous donner une boussole collective afin de mieux nous situer et construire un positionnement politique face au paysage philanthropique français en pleine transformation.

Nos premiers travaux amènent une première interrogation : Qu'entendons-nous sous le terme de philanthropie ? Au delà du sens philosophique *-l'amour de l'humanité-*, la philanthropie se décline en plusieurs modalités : dons des particuliers, fondations et fonds de dotation, mécénat d'entreprise (sans le sponsoring qui relève de la publicité).

Comment s'est construit ce paysage philanthropique ?

La France a développé au fil des années, une politique très favorable au développement de la philanthropie. La première déduction fiscale pour les contributions à des organisations d'utilité publique date de 1954. Très limitée, elle ne pouvait aller au delà de 0,5% du revenu imposable. Aujourd'hui, la politique fiscale française vis à vis des dons des particuliers et des entreprises apparaît comme l'une des plus avantageuse au monde.





Elle est notamment le résultat de la loi d'août 2003, dite loi Aillagon, qui fixe le régime actuel de la philanthropie et du mécénat. Elle permet une réduction fiscale de 66% du don pour les particuliers contre 25% en Espagne, 26% en Italie, 29% au Canada. Les États-Unis pratiquent la déduction fiscale qui peut aller jusqu'à 60% de votre revenu brut. En France, la loi TEPA votée en 2007 a également introduit un système de déduction qui permet de retirer du montant de l'ISF (aujourd'hui IFI), 75% des sommes versées à des organismes d'intérêt général dans la limite de 50 000 €.

Selon les sociologues, Anne Bory, Clément Carbonnier et Pierre Livet, ces choix politiques s'appuient sur une vision libérale : *« Dans le cadre du capitalisme de marché, particulièrement en Europe où le Traité sur l'Union européenne dispose dans son article 3 que « L'Union [...] œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur [...] une économie sociale de marché hautement compétitive », la norme d'organisation est l'entreprise à but lucratif mise en concurrence sur un marché. L'idée de l'efficacité des marchés a fait son chemin dans la théorie économique de la main invisible d'Adam Smith jusqu'aux théorèmes de l'économie du bien-être, et n'est plus aujourd'hui questionnée par les décideurs publics. Il faut alors des défauts patents de cette organisation pour en dévier, ce que les économistes appellent les défaillances de marchés ». Selon eux, le rôle de l'État est "d'appliquer l'huile des fonds publics dans les rouages des actions privées, tout en conservant, comme guide de l'usage de ces fonds, la décision individuelle des cofinanceurs plutôt que la délibération publique. Une raison est la croyance selon laquelle les décisions individuelles coordonnées par les marchés sont de meilleurs agrégateurs d'information des utilités sociales que la délibération publique. »*

Alors, pointent les sociologues, le soutien public via la fiscalité à la philanthropie pose une question démocratique : la dépense publique doit-elle être orientée par des volontés individuelles ou par la délibération collective ? Dit autrement : *« la législation française obtient une allocation des fonds publics telle que les deux tiers des subventions publiques aux associations et fondations opérées par ce mécanisme sont en réalité décidées par les dix pourcents des foyers les plus aisés, et en grande partie par les un pourcent ».*

Enfin, en 2008, la possibilité de créer des fonds de dotation (avec, par rapport aux fondations, des exigences moindres en terme de transparence et une possibilité, pour leurs fondateurs, de pouvoirs renforcés sur la gestion) complète ce paysage philanthropique.

La France compte désormais, selon les chiffres de l'Observatoire de la philanthropie, 2665 fonds de dotation, 1775 fondations abritées, 645 fondations reconnues d'utilité publique, 442 fondations d'entreprise.

Les principaux champs financés sont l'action sociale, la santé et la recherche médicale, l'éducation et la formation et, pour une moindre mesure, la culture. Toujours selon l'observatoire de la philanthropie, seuls 2% des fonds philanthropiques sont alloués au domaine d'activité désigné comme « justice, démocratie et pluralisme » et par ailleurs la plupart de ces fonds vont pour des actions à l'internationale ; la question démocratique en France est souvent jugée trop politique pour être soutenue par la philanthropie.

Dans un webinaire consacré au lien entre philanthropie et démocratie, proposé par l'association française des fundraisers, sa directrice Yaële Aferiat souligne que le sujet *« n'est pas habituel pour l'association »*. Ce constat est poursuivi par Mathilde Rivoire, coordinatrice du tout jeune fonds pour la démocratie, qui pointe la rareté des financements philanthropiques pour les associations qui s'engagent sur les questions de défense de la démocratie. Le sujet est jugé *« trop politique »*, reprend Yaële Aferiat, qui fait part du malaise des mécènes à soutenir ces causes. *« Il faut distinguer le rôle politique qu'ont toujours eu les associations du positionnement partisan »*, pointe Mathilde Rivoire. Aujourd'hui, la défense de la démocratie apparaît comme urgente et le fonds pour la démocratie appelle à une prise de conscience. La dernière actualité du forum Civicus l'atteste : la démocratie est en danger en France.

Civicus, la plateforme mondiale d'associations et d'activistes qui œuvre au renforcement de l'action citoyenne et de la société civile, publie régulièrement des études sur l'espace civique qu'il observe dans 198 pays. La France, au côté de l'Italie et de l'Allemagne, vient d'être rétrogradée dans son classement annuel. D'espace civique réduit, nous sommes passés à espace civique obstrué. Cette dégradation résulte d'une escalade des violences policières, des pratiques de surveillance, des arrestations de manifestants & manifestantes, le ciblage des journalistes et les restrictions des droits fondamentaux. Elle s'appuie également sur les effets de la loi séparatisme sur les libertés associatives.

Cependant, est-ce qu'il ne s'agit que d'œuvrer pour une prise de conscience ou est-ce que cette timidité de la philanthropie à financer ces causes n'est pas un effet même de l'approche philanthropique ?





Toujours selon Anne Bory, Clément Carbonnier et Pierre Livet, « *Les enquêtes qualitatives montrent que les décisions des allocations de fonds par les grands donateurs sont en grande partie motivées par des intérêts personnels plus que par le sens du bien commun ; les dépenses fiscales allouées pour soutenir la philanthropie sont orientées de manière disproportionnée vers les choix des contribuables les plus riches. En effet, en mettant en place un système de financement indirect des organisations d'intérêt général (associations et fondations) à travers les mécanismes d'orientation par la disposition à payer des ménages, le législateur confie de fait 4 milliards d'€ en 2024 aux agents privés (2,2 milliards via les particuliers et 1,8 via leurs entreprises), principalement les foyers les plus aisés, les laissant décider des causes à soutenir* ». Ces grands donateurs, qui appartiennent selon l'enquête de l'Insee de 2021 au centile supérieur des ménages en France, domestiquent ainsi la « contrainte de l'impôt », selon une expression du sociologue Alexis Spire, et l'orientent vers des causes qui ne sont pas contraires à leurs intérêts.

Le raccourci est peut-être trop facile mais il est à noter que les financements philanthropiques réactionnaires ont aujourd'hui le vent en poupe ; ils ne s'embarrassent pas de question de neutralité politique et assument leur position. Selon le Forum parlementaire européen sur les droits sexuels et reproductifs (EPF), l'une des rares associations à compiler ces données, les financements anti-choix et anti-genres représenteraient entre 120 et 130 millions de dollars par an en Europe et la France a une place de choix notamment avec la Fondation Jérôme Lejeune. L'augmentation de ces fonds est continue, EPF soutient qu'au début de la décennie, ces mouvements obtenaient moins de 20 millions de dollars par an. Leur dernier rapport intitulé « *la prochaine vague : comment l'extrémisme religieux reprend du pouvoir* », montre qu'entre 2019 et 2023, 1,18 milliards de dollars ont été dirigés vers des mouvements anti-droit et anti-genre en Europe.

Face à ces réalités et à la montée des exigences de neutralité posées par de nombreuses fondations philanthropiques, il semble essentiel de mieux cerner les problématiques posées par le recul de la démocratie, la restriction des libertés associatives et la reconfiguration du paysage philanthropique français.

A ce titre, **vous pouvez retrouver ici en replay**, la première séance de notre webinar sur la place des philanthropes en démocratie et vous inscrire à notre [prochaine séance du 29 janvier](#) qui décryptera la définition et les effets du philanthrocapitalisme.

MICHEL CHAUVIÈRE, PENSEUR DU SOCIAL

« *Trop de gestion tue le social* », affirmait Michel Chauvière en 2007. Alors son essai sur « *une discrète chalandisation* » faisait date. Il y décrivait l'entrée d'une « *raison gestionnaire et managériale d'esprit libéral* » dans tout le secteur social. A ses yeux, il ne s'agissait pas d'une « *rupture brutale du pacte social* » mais d'un travail idéologique, d'abord discret puis de plus en plus ostensible, parfois même agressif vers la marchandisation et la privatisation qu'il désignait sous ce terme de « chalandisation » du secteur social. Le 5 janvier dernier, le sociologue Michel Chauvière est mort. Il nous laisse sa pensée en héritage ; elle tente de déconstruire les logiques gestionnaires et libérales qui traversent et déconstruisent ce qu'il nommait « *le social en actes* ».

Michel Chauvière a participé dès le début à la construction de l'observatoire citoyen de la marchandisation. Pour le premier rapport, il avait écrit un texte qui revenait sur cette notion de « chalandisation ». Il soulignait que « *la chalandisation n'est pas la marchandisation, elle la précède en la rendant soit inéluctable à terme pour les plus blasés, soit à l'inverse utile et même souhaitable pour certains convaincus d'avance ou simplement crédules* ». En 2023, il constatait l'accélération du processus. « *Partout la vision d'un monde matériel, numérique et quantitatif s'est ainsi introduite, d'abord masquée puis de plus en plus autoritaire et assumée. Partout les technologies informatiques et le recours aux chiffres y sont désormais utilisés au service de la gouvernance des choses comme des hommes, qu'ils soient bénévoles, professionnels ou bénéficiaires, entraînant une autre représentation des rapports interhumains, des rapports sociaux et de l'organisation collective* ».

En 2007, il envisageait des pistes de résistances : notamment s'appuyer et transmettre l'histoire : « *l'expérience historique du champ social est riche de nombreuses expertises éprouvées et de réponses organisées face à toutes sortes de problèmes sociaux ou d'inflexions négatives de l'action publique* ».

Michel Chauvière fait désormais partie de notre histoire collective, à nous de faire vivre sa pensée et ses travaux.

LA MESURE D'IMPACT EN PROCÈS

En décembre dernier, l'Essec, école berceau du développement de la mesure d'impact comme norme d'évaluation des associations, a organisé un procès de la mesure d'impact.

Pourquoi ce choix ? « *Il y a dix ou quinze ans, parler de mesure d'impact était innovant, nous étions des pionniers* » assure Murielle Chavel, directrice de l'Essec Impact Unlimited, qui promeut et accompagne des évaluations d'impact social. « *Aujourd'hui, le sujet est partout, l'impact est devenue la langue commune de l'ESS* », poursuit-elle en soulignant que lorsqu'une idée devient dominante, elle risque de devenir dogmatique. Ce procès a pour finalité de sortir du consensus mou et d'entrer dans « la rugosité de la réalité ». Attention, ce procès n'est pas là pour détruire la mesure d'impact, on est quand même à l'Essec et autour de la table se trouve essentiellement ses fervents défenseurs, mais ce procès, en creux, révèle par ses pionniers les dangers qu'elle favorise.

Juliette Ray, présidente du tribunal d'un jour, avance que « *la promesse de la mesure d'impact a un revers et derrière l'enthousiasme, la défiance gronde* ». En effet, les critiques sont remontées jusqu'à l'ESSEC, chantre de la mesure d'impact : l'injonction à la mesure est trop contraignante, les méthodes sont jugées trop coûteuses en temps, en moyens humains et financier, complexes, jargonneuses ; le risque d'impact washing trop important... Le procès retient deux chefs d'accusation : le coût financier et humain de la mesure d'impact avec le risque de consacrer plus d'énergie au reporting et à la mesure qu'aux actions et d'épuiser les équipes ; l'instrument de vassalisation et de pouvoir que peut représenter l'évaluation par la mesure d'impact souvent exigé par les financeurs qui en font un instrument de contrôle avec le risque que les organisations orientent leur action pour satisfaire la mesure plutôt que les besoins réels observés.

L'accusation est portée par Floriant Covelli, directeur de l'institut français du monde associatif (IFMA). Il pose le contexte : la mesure d'impact est devenue le cadre d'évaluation dominant pour les associations, or l'évaluation est au cœur des relations entre financeurs et associations. Le sujet est donc de grande importance et il n'est pas neutre. « *L'évaluation pose un cadre de pensée qui oriente la manière dont on va regarder et construire l'action associative* ».

Or, l'exigence de la mesure d'impact vient essentiellement des financeurs, pour répondre à leurs attentes : vérification des résultats, preuve de transparence, bonne gestion de l'argent public. Mais pour Floriant Covelli « *le problème est que les indicateurs sont définis en dehors des associations, dans une relation financeurs/financés qui ne propose pas d'espace de discussion sur ces indicateurs* ». Cette évaluation de la mesure d'impact s'inscrit, selon lui dans deux courants : le new public management, sa rationalisation des dépenses publiques et sa culture de la performance économique appliquée aux services publics et aux associations ; et l'entrepreneuriat social qui introduit des modèles inspirés de l'entreprise privée lucrative et des logiques de productivité.

Petite coupure pub : il cite l'observatoire de la marchandisation des associations (OCMA) et ses rapports qui analysent la mesure de l'impact en faisant toutefois l'impasse sur un point particulièrement souligné par l'OCMA : l'arrivée en France, dans les années 2010, en même temps (quel hasard !) que le développement de la mesure d'impact de l'investissement à impact qui exige une financiarisation de secteur jusqu'à là peu perméable et peu intéressante pour les acteurs de la finance (banques, assurances, fonds d'investissement). Fin de la coupure pub.

Pour Floriant Covelli, l'évaluation par la mesure de l'impact dépossède les associations en leur imposant une grille de lecture construite à l'extérieur des associations à partir d'un modèle qui ne leur ressemble pas et les assigne à un rôle de prestataires de politiques publiques ou d'entreprise à vocation sociale. Surtout, la mesure d'impact réduit le réel, se concentre sur certains résultats chiffrés et ignore les processus invisibles qui produisent la valeur associative. « *Ce qui échappe à la mesure, c'est la valeur immatérielle des associations comme la gouvernance partagée, l'engagement bénévole, l'ancrage territorial, la capacité à coopérer, à porter de nouveaux récits de société, à offrir des espaces de délibération et de lien social. Toutes ces dimensions essentielles à la société et à la démocratie sont gommées par l'impact* ».

D'autres formes d'évaluation sont possibles qui abordent l'évaluation comme « *un outil d'apprentissage collectif pour dégager le sens profond du projet associatif* ».





A la défense, l'argumentaire se concentre sur la question du coût de la mesure d'impact social en assumant que cette nouvelle discipline exige de l'expertise donc un coût élevé même si certains outils sont gratuits comme l'Impact score proposé par le Mouvement Impact France. Elle souligne que les associations dépensent entre 8 à 10 % de leur budget annuel à l'évaluation quand les entreprises prévoient 15 à 20% pour leur communication, donc ça va

Un témoin à la barre en soutien de l'accusation : le fondateur de Barnabé.io, une boîte à outil en e-santé pour les malades chroniques, une startup à impact qui a échoué et qui raconte : *"Lors de la levée de fonds, vous faites une road show face à des représentants de fonds en venture capital à impact qui vous exposent leur thèse d'investissement avec tout un discours autour de l'impact pour justifier leur existence dans cet univers. Vous devez rentrer dans les bonnes cases de l'impact".* Il y a donc un échange de pitch autour de l'impact avec un moment la question qui tranche : où est-ce que tu gagnes de l'argent avec cela ? Et le fondateur dépité de cette vitrine de conclure : *« j'aurais mieux fait de faire une levée de fonds classique en assumant que je faisais du business ».*

Le procès est ici en replay, pour celles et ceux qui voudraient le voir dans son intégralité au final, sans surprise, la mesure d'impact a été acquittée malgré les lourdes charges portées contre elle mais sous trois conditions : avoir pour objectif premier d'aider les équipes à comprendre et piloter leurs actions... Intégrer la parole qualitative des utilisateurs aux côtés des indicateurs quantitatifs... Tenir compte du temps nécessaire pour que des effets sociaux se produisent et ne pas exiger d'effets immédiats et s'appuyer sur une démarche rigoureuse et proportionnée aux enjeux de l'organisation afin de ne pas passer plus de temps à mesurer qu'à agir...



RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS
SUR LE SITE
DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN DE LA
MARCHANDISATION DES
ASSOCIATIONS
(OCMA)

AINSI QUE TOUS LES ANCIENS
NUMÉROS DU KLAXON

L'ACTUALITÉ DE L'OCMA, DU
COLLECTIF DES ASSOCIATIONS
CITOYENNES ET DE SON RÉSEAU
SONT À RETROUVER SUR CET
AGENDA COLLECTIF.

À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- Des fonds verts qui financent l'armement ? Aucune contradiction puisque les banques qui assument ce financement (Crédit agricole, BNP, Crédit mutuel...) s'appuient sur une décision de la commission européenne qui considère désormais la défense comme "durable"... Un effet du règlement SFRD censé désigner les investissements écologiques ou sociaux. [Un article à lire dans Médiapart.](#)
- Les startups, au cœur du nouveau monde du capitalisme, dans [cette chronique](#) de France Culture, la chercheuse, Marion Flécher, montre que ces structures sont largement soutenues par des fonds publics, ainsi chaque année la banque publique d'investissement (BPI) investi 60 milliards d'euros dans les startups. Au mythe du selfmade man qui ne doit sa réussite qu'à son mérite et à son talent, elle oppose les grandes inégalités qui conditionnent les chances d'accès à ce monde et les chances de succès de cette élite économique, culturelle et sociale.
- Basta [publie une carte](#) des associations soutenues par Pierre Edouard Stérin, philanthrope d'extrême droite qui s'appuie sur un tissu associatif pour diffuser son idéologie réactionnaire. Sur la même page, sont mis l'ensemble des articles sur la galaxie Stérin publiés par le collectif de journalistes Hors Cadre.
- Le dernier cinéma associatif de Paris [ré-ouvre ses portes](#). La Clef est relancée après six années de lutte dont l'un de ses épisodes a été la bataille contre la reprise du cinéma par le Groupe SOS. Nous avons alors organisé un débat où nous décryptons la politique de ce groupe associatif particulier. [Un débat à retrouver ici.](#)
- Beaucoup de média s'intéressent désormais à la sécurité sociale de l'alimentation comme cette émission de [France culture](#), [cette tribune](#) du Monde ou cet [article de Reporterre](#).

ASSOCIATIONS, REcul DE LA DÉMOCRATIE ET PHILANTHROPIES

PROCHAINE SÉANCE : INFOS ET INSCRIPTION

